

## COMPTE-RENDU

### 1. Composition de l'assemblée

#### Présents (28) :

- Liliane Acnard : Mairie de La Bâtie Neuve
- Jacky Arcis : ONF
- Marcel Barbero : IMBE – CRSPN
- Olivier Bergeretti : ONCFS
- Gina Bertrand : Mairie de Chorges
- Catherine Biache : ONF, Forêt d'Exception®
- Jean-Noël Bonardi : Mairie de Crots
- Stéphane Boyer : AFB 05
- Véronique Buisson-Bournat : CCSP
- Jean-Claude Dou : Mandement Forestier de Savines
- Eliane Dupland : LPO Pays Gapençais
- Olivier Eyraud : AMM Ornitho & SAPN
- Magali Fournier : SAPN
- Roger Garcin : Collaborateur de recherches scientifiques du CRBPO-MNHN Paris
- Pascal Gillet : DREAL PACA
- Jean-Daniel Guieu : Mairie de Crots
- Julien Guilloux : Parc national des Ecrins
- Alain Isnard : Mairie de Bréziers
- Francine Leber-Boyer : DDT 05, SEEF
- Stéphane Lecret : SYME 05
- Claudine Potin : DDT 05, SEEF, Chargée de mission Natura 2000 - Patrimoine Naturel
- Marc Provost : LPO Embrunais-Ecrins
- Régis Rog : ONCFS
- Virginie Romette : LPO, accompagnatrice en montagne
- Jean-Marc Salles : DREAL PACA
- Jean-Noël Texier : SAPN
- Mélissa Végara : CCVUSP, Chargée de mission Natura 2000
- Agnès Vivat : CCSP, Chargée de mission Natura 2000

#### Excusés (9) :

- Sylvain Abdulhak : CBNA
- Victor Berenguel : Maire de Savines-le-Lac
- Monsieur Bussy : Adjoint au Maire de St Apollinaire
- Christian Durand : Maire de Chorges et Président du CoPil Piolit
- ENEDIS
- Nathalie Girard : Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
- Jean-Louis Gleize : Vice Président de la CCSP
- Bertrand Liénard : Directeur du Conservatoire Botanique National Alpin
- Héloïse Vandepert : CEN PACA, pôle Alpes du Sud

## **2. Ouverture de la séance et ordre du jour**

**Agnès Vivat**, chargée de mission Natura 2000, remercie les participants pour leur présence et présente rapidement l'animation mutualisée des 3 sites Natura 2000 portée par la Communauté de communes de Serre Ponçon depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017. Elle explique pourquoi il a été choisi de réaliser un Copil mutualisé également depuis 2017.

**Jean-Claude Dou**, Président du Comité de Pilotage Forêt de Boscodon – Bois de Morgon – Bragousse, propose quelques mots d'introduction à la réunion. Il rappelle rapidement les débuts compliqués et l'accueil mitigé réservé à Natura 2000 dans les années 90. Il a fallu faire comprendre aux élus qu'il fallait protéger la biodiversité tout en conservant les activités économiques existantes, sans fermer les sites au public. Les élus sont de plus en plus parties prenantes de ce projet et en tout état de cause, il apparaît nécessaire que le réseau Natura 2000 soit renforcé.

La proposition des services de l'Etat de regrouper l'animation des 3 sites va permettre d'être beaucoup plus performant, en s'adaptant aux nouveaux financements disponibles (chose faite même si ce fût un peu compliqué au niveau administratif). Le réseau Natura 2000 n'a jamais été aussi vivant sur nos territoires, mais il est malgré tout nécessaire de renforcer encore son action, renforcer notre présence sur le terrain et continuer à expliquer que l'on peut très bien continuer à produire – par exemple du bois -, continuer à accueillir du public tout en préservant la biodiversité.

**Agnès Vivat** présente l'ordre du jour et invite les participants à la réunion à prendre la parole quand ils le souhaitent.

Le sommaire est le suivant :

1. Présentation rapide des trois sites
2. Point sur les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
3. Contrats Natura 2000
4. Études et suivis scientifiques
5. Évaluations des incidences
6. Communication, sensibilisation, éducation à l'environnement
7. Marais de Charges
8. Animation départementale

Un diaporama est présenté en support de la réunion. Il est visible à la page suivante :

[http://hautes-alpes.n2000.fr/sites/hautes-alpes.n2000.fr/files/documents/page/copil\\_mutualise\\_2018.pdf](http://hautes-alpes.n2000.fr/sites/hautes-alpes.n2000.fr/files/documents/page/copil_mutualise_2018.pdf)

Seuls les commentaires et discussions en marge de la présentation seront détaillés ci-dessous.

### **1. Présentation rapide des trois sites**

- 3 sites et voisins
- Surfaces, présidences Copil, enjeux et mesures de conservation
- Conventions financières

### **2. Point sur les MAEC**

- Historique des MAE sur les 3 sites
- 5 MAEC en cours sur le Piolit et le Morgon

Intervention de **Marcel Barbero** : les premières études sur l'Astragale queue de renard ont eu lieu dans le site Natura 2000 du Steppique. Les études ont montré que l'espèce, bien qu'intra-alpine (dans les secteurs les plus secs, montré par Braun-Blanquet), se rencontre également dans les montagnes pré-alpines dans des stations où le stress hydrique estival est marqué. Un certain nombre d'espèces que l'on pensait strictement intra-alpines se retrouvent également dans la composante biogéographique méditerranéenne de la partie occidentale des Alpes.

L'espèce est par ailleurs riche en alcaloïdes (études de Philippe Lebreton). Lorsqu'elle est à l'état végétatif, elle n'est la plupart du temps pas consommée car elle provoque des rejets des animaux ; elle est ensuite consommable plus tard dans la saison.

### 3. Contrats Natura 2000

- Historique des contrats sur les 3 sites : 14 contrats en une dizaine d'années pour près de 200 000 €
- Présentation du contrat « sources » de Chorges réalisé en 2017
- Présentation du projet de contrat de déviation du sentier du Morgon prévu en 2018

Précisions sur la création de mares forestières à Morgon-Boscodon : creusement de petites mares en s'appuyant sur des lignes de ruissellement existantes afin que leur alimentation en eau soit pérenne sans intervention.

Témoignage de **Jacky Arcis** sur la mise en place des contrats Bois sénescents : premier contrat mis en place à Morgon, sur des parcelles forestières productives et gérées (rotations à 10 ans dans le dernier aménagement, donc peu de très gros arbres). On a cependant trouvé suffisamment d'arbres et choisi de les désigner pied à pied (= arbres isolés) ; ils sont répartis sur 200 ha environ.

A noter que le protocole et les barèmes ont évolué au fil du temps (au début, basé surtout sur le diamètre essentiellement (environ 6 m<sup>3</sup> de bois à l'ha nécessaires) puis nécessité d'avoir des signes de sénescence sur les arbres). A la Magnane et à Boscodon, également un protocole pied à pied, sur l'ensemble de la forêt. On se situe essentiellement en sapinière-hêtraie donc parmi les arbres désignés on trouve 80% de sapins + qq mélèzes, des hêtres + pins à crochets et pins cembro.

**Claudine Potin** ajoute que le contrat bois sénescents de Morgon était le premier du genre dans les Hautes-Alpes et qu'il a fait l'objet de plusieurs contrôles de l'ASP.

Remarque de **Marcel Barbero** : le projet de contrat du Morgon se situe sur plusieurs habitats d'intérêt communautaire subalpins sur cargneules mais aussi sur gypses avec entonnoirs de dissolution. Jean-Christophe Gattus a montré que la localisation des formations de pins à crochets est essentiellement liée à ces zones gypseuses. Les eaux issues de ces gypses sont extrêmement minéralisées, elles sont peu consommables et à Savines il existait des citernes pour recueillir l'eau de pluie. Afin de faire boire le bétail on mélangeait l'eau de pluie et l'eau venant des gypses, hyper-minéralisée (beaucoup de chlorures).

**Catherine Biache** présente le projet d'aménagement du site de la Fontaine de l'Ours : une statue d'Ours en bois réalisée par des artistes locaux a été mise en place et inaugurée sur le site l'automne dernier. La demande d'autorisation de travaux en site classé (concernant le périmètre situé autour de la grotte de la fontaine de l'ours) est en cours de finalisation avec l'inspecteur des sites pour un démarrage des travaux cette année, sous réserve de subvention.

**Jean-Claude Dou** souligne que c'est un site où il passe 80 000 personnes par an, donc avec une fréquentation très très importante.

**Jean-Noël Bonardi** précise que les chiens sont interdits sur l'alpage, même tenus en laisse, du 15 juin au 15 juillet inclus et du 15 août au 15 septembre inclus et tolérés tenus en laisse dans l'alpage du 16 juillet au 14 août inclus (arrêté municipal n°3/2015 du 26 janvier 2015). Des panneaux sont présents au parking du Grand Clôt et à l'entrée de l'alpage.

#### 4. Études et suivis scientifiques

- Mares forestières

Remarque de **Jean-Claude Dou** : existe-t-il un financement pour le suivi des mares ?

**Agnès Vivat** répond que si des enveloppes financières ont pu être mobilisées par le passé, ce n'est plus le cas et le suivi sera donc réalisé en régie, avec le matériel et les compétences dont nous disposons en régie.

- Contrats Bois sénescents
- Astragale queue de renard : préservation des stations de Seymuit, présentation du suivi par mailles en présence/absence.

Question du déclin des effectifs des stations d'astragale queue de renard de Seymuit : espèce pionnière qui n'est plus dans son biotope (**Marcel Barbero**), années de sécheresse (**Jean-Claude Dou**) ? Voir si la reconduction des opérations de réouverture du milieu (déjà menées en 2010 grâce à des contrats) via un nouveau contrat Natura 2000 pourrait être utile (**Claudine Potin**).

**Mélissa Végara** précise que le protocole de suivi par mailles va également être mis en place en Ubye, sur l'importante station de Champeroux, également avec le Réseau de Conservation de la Flore. Cela permettra d'avoir une idée plus globale de l'évolution des sites, notamment en relation avec les opérations de gestion en projet (chantier de réouverture de milieu).

- Sabot de Vénus : suivi mutualisé ONF/PNE/Natura depuis 2005 de Morgon-Boscodon et petites stations de Seymuit

**Jacky Arcis** présente le protocole de suivi du Sabot de Vénus. À l'origine du suivi, un inventaire en plein a été réalisé, permettant de localiser des milliers de pieds de Sabot sur des centaines de stations. À partir de cet inventaire quasi exhaustif, un suivi fin a été mis en place sur une dizaine de placettes (transect de 30m de long, dans le sens de la pente, sur 3m de large). Ces placettes sont suivies chaque année, et on localise tous les pieds dans cette bande de 30x3m. Ceci permet d'avoir un inventaire quantitatif et qualitatif dans le temps. Les placettes se situent pour 8 d'entre elles sur des parcelles exploitées et 2 sont sur des parcelles hors sylviculture afin d'étudier l'incidence de la gestion sur la dynamique de l'espèce. On s'est aperçu que le sabot était bien présent sur toute la forêt (sapinière-hêtraie de montagne), alors qu'elle est exploitée depuis des centaines d'années, avec des méthodes différentes. L'espèce peut être en « veille » lorsque le milieu lui est moins favorable et s'exprime lorsqu'il redevient favorable. Ce phénomène a pu être montré notamment sur une placette, où une très belle population s'était développée suite à l'éclaircie créée par un chablis et qui se referme progressivement depuis. Ensuite les effectifs de sabot ont diminué jusqu'à quasiment disparaître aujourd'hui, suite au développement de la régénération de sapin. Sur les 10 années de suivi, pas de grosse évolution de l'effectif global, qui fluctue entre stations.

**Marcel Barbero** s'interroge sur le type de gestion forestière pratiquée.

**Jacky Arcis** répond que la gestion se fait en futaie jardinée, donc pas de coupe à blanc et la régénération est naturelle.

**Marcel Barbero** souligne que d'autres options de gestion sont choisies dans le département voisin (coupe à blanc dans du taillis de hêtre) ce qui pose question pour la survie d'une espèce telle que le sabot.

**Jacky Arcis** répond qu'il est difficile de faire autrement dans du taillis, les options ne sont pas les mêmes que pour de la futaie. Il faut bien avoir à l'esprit que cette espèce a une dynamique comparable à celle de l'astragale, on voit même certaines stations se développer sur des traînes forestières. Le sabot est opportuniste, il lui faut un peu de lumière mais pas trop. À noter qu'une autre orchidée, certes moins spectaculaire mais plus rare, est également présente sur le site : l'Epipogon sans feuilles. Un suivi de cette espèce serait intéressant à mettre en place, même si ce n'est pas une espèce d'intérêt communautaire.

**Jean-Marc Salles** pose la question des problèmes de cueillette.

**Jacky Arcis** répond qu'il y a un ou deux sites fortement fréquentés (les gens viennent faire des photos) sur lesquels il y a un peu de piétinement, quelques tiges cassées. Ces sites sont bien connus. Mais globalement l'information et la sensibilisation portent leurs fruits et la plupart des visiteurs sont respectueux.

- Aigle royal

**Marcel Barbero** pose la question du suivi des populations de petites chouettes forestières et notamment de la chouette de Tengmalm.

**Jacky Arcis** répond qu'il est un peu tôt pour faire un bilan, bien qu'une étude ait été menée il y a une quinzaine d'années. Cette année une étude est relancée dans le cadre d'un partenariat PNE/ONF/Forêt d'Exception®/Natura 2000, selon le protocole défini au niveau national en 2017 par le groupe d'étude des chouettes de montagne (écoute et repasse sur points de prospection précis). 2 espèces sont présentes sur le site : Chouette de Tengmalm et Chevêchette d'Europe.

- Chauves-souris

**Catherine Biache** précise que l'étude menée sur la Barbastelle de Boscodon faisait écho à une étude menée par l'ONF en juillet sur le secteur de Piégut et Venterol (site Natura 2000 également) dans les Alpes de Haute-Provence où une population exceptionnelle de cette espèce a été découverte, gîtant exclusivement sous des écorces décollées de pins sylvestres mourants et il était donc intéressant de voir si on avait le même système de gîtes à Boscodon. Mais les pins sylvestres sont beaucoup moins nombreux à Boscodon.

- Combes à neige
- Coléoptères saproxyliques
- Partenariat Forêt d'Exception®

## 5. Évaluations des incidences

- Trail de l'Ultrachampsaur
- Projet de parc solaire de Brézières

**Marcel Barbero** : les sites Natura 2000 ont été définis avant que les projets de parcs éoliens ou photovoltaïques commencent à se développer en pleine nature. Les demandes de dérogation en PACA se multiplient. Pour faire passer les projets, il y a souvent une minimisation des incidences par le maître d'ouvrage et les bureaux d'étude qui travaillent sur les projets. Même en étant favorable à la mise en place de parcs photovoltaïques, il serait quand même souhaitable d'être en cohérence avec les périmètres des sites Natura 2000 et si possible de chercher des sites qui se trouvent à leur marge pour ne pas aller impacter leur biodiversité. Dans les Bouches du Rhône, un certain nombre de parcs photovoltaïques étaient prévus dans des zones agricoles. Les agriculteurs se sont défendus et il a été décidé avec la chambre d'agriculture que les parcs ne seraient plus déployés que sur les toitures de bâtiments (hangars, bâtiments agricoles).

Malheureusement, de nombreux sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) sont petit à petit grignotés. Cela risque, si le mouvement associatif s'en saisit, de conduire à des actions auprès de la Commission européenne qui placeront notre pays dans une situation difficile, car la France a, en signant les Directives Oiseaux et Habitats, passé un contrat avec l'Europe. Il est nécessaire de considérer ce problème afin de préserver la dynamique positive existant désormais autour de Natura 2000.

**Julien Guilloux** ajoute que les petites communes de milieu rural cherchent aujourd'hui des revenus. Elles ont en face d'elles des entreprises privées qui signent des marchés sur 10/15/20 ans pour faire des projets de micro-centrales, de parcs solaires, etc (subventionnés à 80% par le gouvernement) et on est en train de mélanger le développement durable et l'énergie renouvelable. Quand on fait de l'énergie renouvelable (parc solaire, micro-centrale, éolienne, chaudière bois...), le projet n'est pas pour être un projet de développement durable. Certains projets de micro-centrales ne sont viables que parce qu'EDF a une

obligation de rachat de l'électricité produite et que l'état s'engage (sur 10 ans pour les micro-centrales) à compenser le manque à gagner si ces centrales ne produisent pas assez (sur certains torrents de montagne par exemple). L'énergie est renouvelable mais le bilan général ne relève pas forcément du développement durable. La séquence Eviter/Réduire/Compenser n'est parfois pas suffisamment prise en compte et si la réflexion était menée jusqu'au bout, certains projets ne verraient pas le jour.

**Marcel Barbero** ajoute qu'en application de la Loi de Reconquête de la Biodiversité, les études d'incidences ou les études d'impact ne doivent pas être bâclées pour faire passer des projets. Il ne faut pas dévaluer la biodiversité pour pouvoir justifier la faisabilité de certains projets. La qualité de certaines études peut être contestée, elle n'est parfois pas à la hauteur des enjeux de protection de la diversité biologique. Hors nous avons une charte constitutionnelle (mars 2005) disant que la diversité biologique et sa protection font partie des enjeux majeurs !

**Francine Leber-Boyer** précise, concernant les parcs solaires, que malheureusement dans les Hautes-Alpes il n'y a pas beaucoup de zones artificialisées susceptibles d'accueillir ce genre d'aménagement, par rapport à d'autres départements de PACA, où la priorité est donnée aux installations sur toitures ou sur friches industrielles. Les projets présentés jusqu'à présent se sont développés en milieu naturel et dans le cas du projet de Bréziers, c'est la première fois qu'un projet impacte un site Natura 2000.

- Réaménagement de la Fontaine de l'Ours
- Alps Epic 2018

## **6. Communication, sensibilisation, éducation à l'environnement**

- Tous publics
- Scolaires et péri-scolaires

**Jean-Claude Dou** se réjouit que de tels projets puissent être mis en place auprès du jeune public grâce à Natura 2000 et se demande s'il serait envisageable d'étendre ces actions aux communes en marge des sites car il est dommage que les enfants des communes proches ne puissent pas venir découvrir ces territoires et ce qui s'y passe, en utilisant le fabuleux qu'est Natura 2000.

**Pascal Gillet** précise que de telles actions peuvent être menées sur les communes limitrophes si les enfants se déplacent dans le site Natura 2000. Le facteur limitant est plutôt d'ordre financier. Le budget alloué aux animations scolaires et péri-scolaires est déjà très important pour ces 3 sites Natura 2000 sur la convention financière courant jusqu'en 2020, par rapport à la moyenne des sites de PACA.

**Véronique Buisson-Bournat** souligne qu'actuellement les animations sur Boscodon concernent uniquement les enfants de Crots et Savines-le-Lac et que l'idée serait d'inclure également d'autres écoles car la forêt de Boscodon est fréquentée par les habitants et donc les enfants des communes voisines (territoire de la CCSP).

**Pascal Gillet** précise que la DREAL s'interroge aussi sur la part que l'Education Nationale devrait prendre car Natura 2000 ne peut pas se substituer à toutes les autres politiques d'éducation. Natura 2000 prend sa part, mais tout ne sera pas finançable en direct. Un partenariat avec le rectorat est peut-être à étudier.

**Jean-Claude Dou** suggère que le territoire puisse peut-être voir avec l'Education Nationale et l'ONF (service civique ?) si des actions à une échelle plus vaste sont possibles.

**Pascal Gillet** ajoute qu'avec ce genre d'animation, les personnes sensibilisées ne retiennent pas la notion de Natura 2000, qui est une notion abstraite. On travaille donc plus sur la sensibilisation à la connaissance, la protection et à la conservation des milieux et espèces plutôt que sur la promotion de Natura 2000.

- Maraudage

**Jean-Claude Dou** ajoute que le maraudage est une opération extrêmement intéressante, très dynamique, avec un échange très vivant entre le maraudeur et les personnes interpellées.

- Documents de communication

## 7. Marais de Charges

- Fête de la Nature
- Projet pédagogique avec la commune et le Département

## 8. Animation départementale

- Journées d'échanges Techniques
- Formations
- Outils de communication
- Études
- Promotion du réseau à l'occasion de manifestations
- Base de donnée naturaliste mutualisée

## 9. Projets

- MAEC : préparation de la prochaine programmation
- Contrats Natura 2000 : suivi des contrats, mise en œuvre de projets, prospective
- Poursuite des suivis d'espèces et de milieux
- Partenariat Forêt d'Exception®
- Communication-sensibilisation : poursuite des actions avec ciblage du maraudage sur le nouveau sentier du Morgon
- Education à l'environnement : nouvelles actions sur Seymuit et avec les écoles du Piolit
- Animation départementale : nouvelle rencontre des Présidents de Copils et étude des forêts anciennes

**Jean-Claude Dou** fait remarquer que cette année le thème de la Foire Bio d'Embrun est la forêt et que dans cette optique il serait intéressant que Natura 2000 y participe.

**Mélissa Végara** informe qu'une étude sur l'Isabelle de France est en train de se mettre en place sur l'Ubaye et cela pourrait intéresser les sites de Boscodon et Seymuit. L'étude ciblera la recherche de sites de pontes et visera à donner des pistes pour adapter les modalités de gestion à la préservation de cette espèce.

**Agnès Vivat** remercie tous les membres du CoPil pour leur participation et donne rendez-vous à tout le monde en 2019.



web